

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Lettre de Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, actuellement à Rome, aux maisons religieuses de sa ville épiscopale.—Recours à Mgr de Laval, par une dame de Québec, pour la guérison de son enfant.—Assemblée annuelle des membres de la Société de colonisation de la ville de Québec.—Le monde chrétien est fortement ébranlé.—Lord Dufferin sera probablement nommé vice-roi de l'Inde.—Distribution de la somme fixée par la sentence de la commission des pêcheries d'Halifax.—Renseignements en ce qui concerne nos compatriotes aux Etats-Unis.—Une contrefaçon impossible.—Le trappiste.

Causerie Agricole : De l'influence de la fatigue chez les vaches laitières; de l'influence des mauvais traitements.—Du lait qui précède de près et qui suit le vêlage.—De l'influence du séjour dans le pis.—De la manière de traire les vaches.—De la laiterie: dispositions, aération, température.

Sujets divers : Fabrication du fromage dans les comtés de Ri, chelien et de Rouville.—Règles à suivre en hiver.—Mesures à prendre pour se mettre à l'abri de la peste ou variolo.—Désertion de nos campagnes.—Différentes espèces de terre.

Choses et autres : Apprendre à aimer l'agriculture.—Nourriture donnée aux animaux.—Nous regrettons que les cercles agricoles ne soient pas plus encouragés.—Une visite à la résidence du Gouverneur-Général.—Fragments du journal d'un apiculteur: humidité dans les ruches et confection des ruches.—Prix de vente des produits en Angleterre actuellement, avec ceux de l'année 1770.—Ouverture du chemin de fer du Nord, dans tout son parcours.—Mort d'un vieux pionnier canadien-français à Minnesota.—Empoisonnement de cochons et de volailles par la saumure.

Recettes : Propriété de la luzerne comme lessive.—Remède contre la carie dentaire.—Moyen pour faire passer le lait aux vaches destinées à l'engraissement.

REVUE DE LA SEMAINE

— Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, actuellement à Rome, écrit aux maisons religieuses de sa ville épiscopale la lettre qui suit :

"Rome, le 17 décembre 1878.

"Mes Révérendes Sœurs,
"J'ai une si bonne nouvelle à vous communiquer, que je me sens pressé de vous écrire. Une séance dite ordinaire a été tenue le 17 de ce mois par la Sacrée Congrégation des Rites. Une cause qui intéresse spécialement la Congrégation Notre-Dame y a été examinée et résolue. Cette cause porte le titre de Montréal et concerne le procès de canonisation de votre vénérable Fondatrice. La réponse de la Congrégation des Rites m'a fait éprouver un bonheur indicible, et vous comblera aussi d'une grande et sainte allégresse.

"Le moment approche où l'on pourra chanter dans nos églises: *Sancta Margarita, ora pro nobis*. Oh! qu'il me tarde de chanter moi-même dans votre belle chapelle, une messe pontificale en l'honneur de celle qui a été votre première mère! Prions pour hâter ce beau moment.

"Il y a trois jours, j'ai vu Léon XIII, le nouveau Pontife que Dieu dans son amour, a donné à la Sainte Eglise catholique. La bonté du Pape m'a vivement touché. Le Saint Père m'a longuement entretenu de la question de l'éducation, et son désir est que les religieuses donnent à leurs élèves une instruction soignée dans les sciences, mais surtout dans la religion, Léon XIII répète souvent cette parole: "Faites aimer l'Eglise, inspirez à tous ceux que vous instruisez un amour ardent pour l'Eglise." Voilà une bonne direction. Vous la suiviez déjà, mes Révérendes Sœurs, et vous la suivrez toujours. C'est ce que je ne crains pas de redire au Souverain Pontife. Le Pape vous bénit toutes.

"Je suis à Rome depuis peu de temps, et chaque jour je me sens plus heureux de me trouver dans cette ville célébrée par le génie des Pères de l'Orient et de l'Occident, et aimée de tous les catholiques qui la visitent. J'éprouve une ineffable émotion en voyant ou en revoyant les innombrables merveilles qui s'y présentent de toutes parts.

A nos abonnés retardataires.—Le mois de décembre est ordinairement celui que les cultivateurs choisissent pour régler leurs comptes avec le marchand. Dans ces règlements de compte, nous prions ceux qui nous doivent pour arrérages d'abonnement à la Gazette des Campagnes de nous faire aussi notre petite part; car, nous aussi, nous avons des comptes à payer à nos fournisseurs, et n'avons pour le faire que les seules ressources du prix d'abonnement à notre Gazette.

" Il m'a été donné plusieurs fois déjà d'épancher mon cœur sur le tombeau de St. Pierre et St. Paul, sous ces voûtes sacrées, qui ont vu agenouillées les générations de tant de siècles. Si mes prières sont exaucées, les grâces, les joies saintes et les plus douces consolations ne nous manqueront pas.

" Quand le St. Père me parlait de l'éducation des jeunes personnes des pensionnats tenus par les religieuses, je pensais bien à votre petite famille qui, j'espère, est toujours bonne, gaie et studieuse, et à laquelle j'offre ainsi qu'à vous, mes Révérendes Sœurs, les meilleurs souhaits de bonne année.

" Priez pour moi afin que ma santé continue d'être bonne comme depuis mon départ. Priez aussi pour le succès de toutes les demandes que je dois faire au St. Siège pour l'avantage de mon diocèse. Priez particulièrement pour mon heureux retour.

" Agréé, etc.,

(Gazette d'Ottawa.) " J. THOMAS, Ev. D'OTTAWA."

— Le 14 décembre dernier, on racontait à M. l'écrivain du *Journal de Québec* le fait suivant :

" M^{me} Mve O'N. avait chez les Sœurs de la Charité une de ses petites filles, âgée d'environ six ans, qui fut prise tout à coup au bras d'un mal d'aventure comme le déclara le médecin. Peu confiante dans les secours humains, la pauvre mère eut recours à Mgr. de Laval que l'on honorait alors d'une manière si extraordinaire, puisque c'était à l'époque de la translation de ses restes. Elle fit donc venir l'enfant près de la tombe du saint évêque et y fit toucher le bras de la malade. Elle lui montra la petite prière de Mgr de Laval dont elle avait déjà été instruite par les religieuses.

" Quant à la mère, tout le temps que Mgr de Laval fut exposé elle alla tous les matins prier auprès du cercueil. Elle fit même une neuvaine dans l'intention d'obtenir la guérison de son enfant. Elle demanda alors à Mgr de Laval de vouloir bien dans le cas où l'enfant devrait rester infirme, obtenir que Dieu la retirât du monde dans son innocence et sa pureté. De quelque manière qu'elle serait exaucée, elle promit de porter le cilice tous les vendredis pendant un an.

" Le bras de l'enfant ne guérit pas ; mais au mois d'août, la jeune enfant qui jouissait jusque-là d'une excellente santé fut saisie d'une grave indisposition : au bout de quelques jours elle mourait remplie de joie parce que le vœu de sa mère était exaucé. La mère accomplit son obligation vis-à-vis de Dieu ; elle était intimement convaincue que grâce à l'intercession de Mgr de Laval, son enfant lui avait été enlevée à la fleur de l'âge, dans son innocence, comme elle l'avait demandé "

— L'assemblée annuelle des membres de la Société de colonisation de la ville de Québec a eu lieu samedi le 18 janvier. Voici les noms des officiers élus : Président-honoraire, Révd. M. J. Anclair, curé de la Basilique de Notre-Dame de Québec ; Président, M. S. Lesage, député ministre de l'Agriculture ; Vice-Président, M. Cyrille Tessier ; Secrétaire-Trésorier, M. Guillaume Amyot ; Assistant-Secrétaire, M. Adjudant Turcotte. Vingt-cinq membres ont été choisis pour former partie du Comité de direction.

— M. J. Chantrel écrivait dernièrement dans les *Annales Catholiques* :

" Le monde chrétien est fortement ébranlé : guerre ou crainte de guerre partout, menaces de Révolution, crise commerciale et industrielle dont on ne prévoit pas la fin, divisions politiques et religieuses dans chaque Etat, présent lamentable, avenir menaçant ; n'y en a-t-il pas assez pour montrer aux peuples chrétiens qu'ils sont engagés dans une fausse voie et qu'il est temps de revenir aux principes chrétiens et à l'Eglise,

qui est le plus ferme défenseur de ces principes ? C'est notre vœu pour l'année 1879. "

— On croit en Angleterre que le successeur de Lord Lytton, vice-roi de l'Inde, sera Lord Dufferin, notre ex-gouverneur général. En attendant, on lui donnerait mission au printemps de faire observer le traité de Berlin, en Roumélie, ou la convention de Constantinople dans l'Asie Mineure.

— On sait que la somme fixée par la sentence de la commission des pêcheries d'Halifax a été payée vers la fin de novembre. Le *Mail* dit que le Canada a reçu \$4,387,500, Terre-neuve \$975,000, le gouvernement impérial \$137,500, l'Angleterre restant dépositaire du reste, jusqu'au règlement des frais. Les Etats-Unis ont demandé une compensation au gouvernement anglais pour les pertes que les pêcheurs américains disent avoir éprouvées, lorsqu'on les a empêchés de pêcher le dimanche à Terre-neuve.

— Nous livrons à la réflexion de ceux qui seraient tentés d'aller chercher fortune aux Etats-Unis, les renseignements suivants que nous empruntons au *Travailleur*, journal publié aux Etats-Unis, à Worcester :

" C'est toujours avec peine que nous voyons arriver de nouvelles familles Canadiennes aux Etats Unis. L'autre jour, nous rencontrions, dans les chars de Nashua à Worcester, un jeune homme de 18 à 20 ans, accompagné de deux jeunes filles, ses sœurs. Pas un ne savait un mot d'anglais. Ces enfants étaient bien mis et paraissaient appartenir à une famille dans l'aisance. Tous avaient une apparence de santé et de vigueur qui aurait fait plaisir à voir, si nous eussions pu chasser de notre esprit la pensée que toute cette santé, toute cette vigueur, devaient se faner, se gaspiller dans les manufactures américaines.

" Ce jeune homme nous dit que son père possédait de belles terres au Canada, qu'ils vivaient dans l'aisance, mais qu'un parent des Etats-Unis leur avait écrit de venir travailler aux *factories*, qu'ils y feraient de l'argent. Et ces jeunes gens sont venus pour faire de l'argent ! ! ! ! !

" Or, on sait que les salaires, dans les manufactures américaines, sont tellement réduits que, la pension payée et les vêtements achetés, il ne reste rien, ou presque rien, et le pauvre jeune homme, et la pauvre jeune fille qui n'ont pas leurs parents pour les pensionner pour presque rien et pour prendre soin de leurs habits, se trouvent sans le sou au bout de l'année. Et s'ils perdent quelques jours par la maladie ou par le manque d'ouvrage, ils sont en dettes.

" Nous soupçonnons fort que le parent qui a fait venir ces pauvres enfants aux Etats-Unis, n'avait d'autre but que de s'assurer trois pensionnaires.....

" Il y a, ici, il est vrai, beaucoup de manufactures, et ces manufactures sont immenses et emploient un grand nombre de personnes, mais elles sont encombrées et n'ont plus besoin d'ouvriers, au contraire. Dans chaque centre, il y a un surplus de pauvres désœuvrés, qui sont dans les rues à guetter une chance qui se fait longtemps attendre, et qui, souvent, ne vient jamais ; or ceux qui nous viennent du Canada doivent-ils espérer que l'on chassera des personnes qui connaissent les ouvrages des manufactures pour leur offrir des chances, à eux qui n'ont pas encore l'expérience requise ? Non ; que feront-ils donc ? Ils viendront grossir le nombre des désœuvrés, ou si on les emploie, ce sera à vil prix et c'est ainsi qu'ils ont peine à vivre et qu'ils font réduire les salaires de leurs compatriotes arrivés ici avant eux. Voilà ce qu'il faut faire comprendre aux Canadiens qui songent à traverser les lignes.

" Une autre vérité, non moins indisputable, est que toutes ces familles, comme celle que nous avons rencontrée dans les chars, et qui nous a fourni le sujet de cet article, ces familles qui nous viennent pleines de santé et de vigueur, s'en retournent, au bout de quelques années, amaigrées, sans forces, épuisées, ruinées de santé pour le reste de leurs jours, et trop souvent désappointées dans leurs espérances.

" Nous avons vu des jeunes filles se trainer misérablement à l'ouvrage, quand elles avaient besoin de repos et les soins d'un médecin ; mais le père était venu ici pour gagner le paiement d'une terre, ou bien pour se reposer, ou encore pour permettre à ses enfants de se vêtir à la mode, et quand on veut se procurer tout cela, il faut travailler en santé ou malade.

" Qu'on ne craigne pas de dire aux Canadiens que la misère est parmi leurs frères aux Etats-Unis ; et qu'en y venant ils augmentent cette misère, sans profit pour eux-mêmes.

" Qui allez labourer les prairies du Manitoba, allez défricher les forêts des Townships Canadiens, mais n'émigrez pas.

" Et vous, chers émigrés canadiens qui le pouvez encore, re tournez au pays pour de tous ces bonheurs charmants de la vie agricole que vous n'auriez jamais dû quitter."

* * Un jour le R. P. Etienne, avant dernier Supérieur général des Lazaristes, reçut la visite d'un protestant. Ce personnage, connaissant tout le bien que font dans le monde les Sœurs de charité, avait imaginé de fonder dans le protestantisme une association du même genre. Il pria le vénérable Religieux de vouloir bien lui communiquer les règlements des Filles de Saint-Vincent de Paul. Le R. P. Etienne se prêta à ses desirs, et il porta la condescendance jusqu'à lui faire visiter plusieurs établissements de charité. Ce brave protestant, après avoir été ainsi traité, ne se possédait pas de joie en pensant qu'il allait doter son pays d'établissements pareils.—Le Révérend Père lui dit :

— J'admire vos intentions, votre bonne volonté ; mais je vous déclare que vous ne réussirez pas.

— Eh ! pourquoi donc ? s'écria le protestant. Ne m'avez-vous pas fourni toutes les instructions nécessaires ?

— C'est vrai, répliqua le Père Etienne, je vous ai donné la machine ; mais il vous manque la vapeur.

* * On pouvait encore voir, il y a quelques années, à la Trappe de Sept-Fonds, non loin de Paray-le-Monial, un bon frère converti, très-âgé, infirme, cassé, mais ne quittant jamais son chapelet. C'était le frère Théodore.

Il avait cependant autrefois porté d'autres armes. C'était en 1812. Frère Théodore faisait partie de la grande armée, qui, hélas ! s'en retournait vaincue par le froid. Après avoir marché de longues heures dans la neige, la colonne du frère Théodore, exténuée de fatigue et de faim, se trouva tout-à-coup en face d'une batterie ennemie qui l'attaquait de front et lui fermait le passage.

Un découragement mortel s'empara de tous : officiers, soldats jetaient leurs armes à terre.

Cependant, un officier s'avance, l'épée au poing, et, montrant la batterie, il s'écrie :

A moi les braves ! Mais, chose rare dans nos fastes militaires, personne n'y répondit, excepté le frère Théodore, qui s'offrit en ces termes :

J'irai moi seul si vous le voulez.

— Accepté, reprit l'officier.

Le frère Théodore jette son sac, dépose son fusil, se met à genoux, fait un signe de croix et récite : *Notre Père, Je vous salue Marie, Je crois en Dieu et l'Acte de contrition.*

Ses prières terminées, il reprend son fusil, s'élançe vers la batterie et subit deux décharges sans ralentir sa course. Comme il allait atteindre les Russes, ceux-ci, craignant d'être victimes d'un stratagème, prirent la fuite, laissant leurs pièces et leurs bagages.

A cette vue, l'officier accourut, et prenant sa croix d'honneur, l'attacha sur la poitrine du jeune soldat, en disant :

— Mon brave, tu la mérites mieux que moi.

Le frère Théodore répondit :

Mon commandant, je n'ai fait que mon devoir. Seulement, quand on veut se tirer d'affaire, il n'y a qu'à prier.

Cinquante ans après, quand sous la bure du trappiste, le bon frère Théodore passait des demi-journées à genoux, récitant son chapelet, il appelait encore cela " faire son devoir."

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'INFLUENCE DE LA FATIGUE CHEZ LES VACHES LAITIÈRES.

Les vaches qui vont au loin chercher leur nourriture et qui se fatiguent par une trop longue distance à parcourir pour se rendre au pâturage, rendent peu de lait, alors même que dans le champ ils mangent à leur appétit, et ce lait n'est jamais délicat.

DE L'INFLUENCE DES MAUVAIS TRAITEMENTS.

Nous lisons au *Livre de la Ferme* de M. P. Joligneux : Les vaches surexcitées par les passions, irritées par les mauvais traitements, rudoyées par les ménagères, effrayées par une cause quelconque, ne donnent qu'un lait de qualité inférieure ou refusent même d'en donner. Nos ménagères sont donc très-intéressées à ce qu'on ne les fasse point souffrir en les trayant. Une servante brutale est une calamité dans une ferme.

Ecoutez ce que dit Schubler : " Dans la traite, il n'y a pas autant une pression mécanique qu'une excitation du conduit excréteur. Les animaux paraissent avoir une action volontaire sur celui-ci, et pouvoir retenir le lait, ou, au contraire, le laisser couler. Cette retenue du lait peut aller si loin que des vaches n'aiment pas à le laisser couler, lorsqu'elles sont traites par des personnes qui les ont maltraitées ; c'est un conseil d'agir avec douceur envers les bêtes laitières

Une traite soignée augmente la production ; une traite négligée la réduit.

Du lait qui précède de près et qui suit le vêlage.—Le lait a été donné aux animaux pour nourrir leurs petits ; cependant on en obtient de têtes qui ne sont pas pleines. C'est surtout après le vêlage que la quantité augmente. On lui donne le nom de *colostrum*. Dans cet état il est impropre à la consommation, et il ne commence à prendre ses propriétés normales que douze ou quinze jours après le vêlage. Avant ce temps le lait ne contient pas de caseum ; il se gâte vite, mais il ne s'acidifie pas.

De l'influence de la traite.—Nous savons que les animaux refusent le plus possible leur lait aux personnes qui les brutalisent en les trayant, tandis qu'ils se montrent reconnaissants et généreux envers celles qui les caressent au lieu de les malmenner. C'est pas la seule influence de la traite, il en existe une autre purement mécanique, et qui consiste à entretenir la lactation. Une bête traitie d'autant plus vite qu'on la trait moins souvent et plus irrégulièrement, D'ordinaire, quand une vache, par

exemple, ne fournit plus qu'une petite quantité de lait, on ce soit de la traire deux fois par jour, et l'on se contente d'une seule traite. C'est un tort, car on diminue la sécrétion.

De l'influence du séjour dans le pis.—Assez généralement, on admet que le lait est d'autant plus riche que son séjour dans le pis a été plus prolongé, et que, par conséquent, la traite du matin donne un meilleur lait que la traite du soir. C'est pendant il résulte d'analyses faites avec soin, que sous le régime de la nourriture d'hiver, le lait du matin contient moins de beurre que celui du soir.

On voit par là que le lait qui séjourne la nuit dans le pis, gagne en quantité et perd en richesse lactée.

Dans la vue de découvrir jusqu'à quel point le lait se modifie pendant son séjour dans les mamelles, quelques agronomes ont acquis la certitude que plus on rapproche les traites dans le cercle de vingt-quatre heures plus le lait est abondant et moins aussi il est riche en principes, et *vice versa* ; qu'il faut un intervalle de douze heures pour que le lait puisse s'élaborer et se perfectionner dans l'organe qui le fabrique ; que le lait du matin a constamment plus de qualité que celui du soir, parce que, vraisemblablement, le sommeil donne à l'animal ce calme si nécessaire au perfectionnement de toutes les sécrétions ; que la succession du lait, par le bout du pis, en facilite beaucoup l'émission ; que plus souvent le nouveau lait, moins le lait qu'il prend est substantiel et gras : observations importantes dont il faut tenir compte, quelque soit l'usage auquel on consacre le lait.

Les cultivateurs qui désireraient retirer de leurs laiteries les plus grands bénéfices, surtout dans le voisinage des villes, pourraient donc calculer jusqu'à quel point il serait intéressant pour eux de mettre à part le lait le premier tiré, et d'éviter de le mêler avec celui qui vient le dernier ; l'un servirait à faire le beurre commun et l'autre le beurre de choix, la qualité de ce produit étant toujours en raison de la moindre quantité de lait qu'on réserve de la dernière portion de la traite. Peut-être, sans avoir eu l'intention d'améliorer le beurre ou d'en obtenir une plus grande quantité, quelques fabricants doivent-elles la réputation dont elles jouissent à la manière dont la traite est pratiquée plutôt qu'aux pâturages, à la nature de quels cependant on n'hésite pas de l'attribuer exclusivement.

Ce qui porte ainsi à penser, c'est ce qui a lieu dans les montagnes d'Ecosse : les habitants de cette contrée suivent un procédé fort simple et très économique pour tirer partie de leur lait. Attachés surtout à faire des élèves, ils séparent des mères tous les veaux et les gardent ensemble dans des pâturages clos ; chacun, à des heures régulières, sort et court, sans se tromper, vers sa mère pour la têter, jusqu'à ce que la vachère juge qu'il a pris assez de lait : alors elle fait écarter le veau, traite la vache et en tire ce qui reste pour le porter à la laiterie ; et c'est cette dernière portion de la traite qui sert à la fabrication du beurre de choix.

De la manière de traire les vaches.—Beaucoup de personnes trayent, mais très-peu savent bien traire. Comme il a été dit plus haut, une traite brutale indispose les animaux, que dans ce cas, ils ne donnent leur lait qu'à regret ou qu'ils ne le donnent pas entièrement. Ils gardent donc le dernier lait qui est le plus riche en crème ou en beurre. On voit d'après cela qu'une bonne trayeuse est de rigueur dans une ferme, et, pour qu'elle

soit bonne, il faut qu'elle réunisse la douceur à l'habileté, qu'elle excite le pis sans l'offenser, qu'elle soulage la bête et ne la fasse point souffrir.

La traite doit avoir lieu deux fois par jour, le matin et le soir, à heures fixes. Trois traites produiraient un peu plus de lait que deux ; mais le surplus ne payerait pas la peine et le dérangement.

La propreté du pis étant essentielle à la qualité du lait et surtout à sa conservation, la traite des bêtes à l'étable offre des inconvénients qui ne se rencontrent pas au pâturage. Une litière malpropre salit les trayons, et les ordures arrivent nécessairement dans le sein. C'est pour cela que plusieurs fermières renouvellent la litière tous les jours ; mais en renouvelant la paille tous les jours, on ne peut compter que sur du fumier d'une qualité médiocre. Le mieux, pour sauvegarder les deux intérêts à la fois, serait de ne changer la litière qu'à la partie supérieure et de laisser les couches de dessous s'imprégner des urines du bétail.

Dans les étables où le besoin de propreté se fait sentir, on devrait laver le pis et les trayons avant de traire.

On commence l'opération de la traite en mouillant les trayons avec du lait, afin de les ramollir et de produire une douce excitation. Ensuite on saisit les trayons à pleine main, deux à la fois, l'un de la main gauche, l'autre de la main droite, et l'on trait de haut en bas vivement, de manière à obtenir un jet continu. On passe de temps en temps d'un trayon à l'autre. Quand la traite arrive à la fin, on ne se sert plus que de deux doigts, du pouce et de l'index pour la terminer. Certaines personnes font la traite entière avec les deux doigts, mais dans ce cas l'opération devient plus pénible pour la bête qu'avec la pleine main.

Une fermière instruite des précautions employées pour la traite des vaches, doit se charger de donner à cet égard les premières leçons à la fille à laquelle elle confie ce soin ; elle doit exiger d'elle, avant de procéder à la traite, de se laver les mains, d'éponger le pis et les trayons avec de l'eau froide pour les raffermir, et non avec de l'eau chaude ; d'être sur elle d'une grande propreté ; de conduire doucement la main depuis le haut du pis jusqu'au bas, sans interruption ; de tirer alternativement les deux mamelons du même côté et les deux du côté opposé, de changer d'instant à autre et d'obtenir exactement jusqu'à la dernière goutte de lait.

DE LA LAITERIE : DISPOSITIONS, AÉRATION, TEMPÉRATURE.

Dans l'établissement d'une laiterie, plusieurs objets importants réclament l'attention. Quelquefois il est dans l'intérêt du cultivateur d'obtenir la plus grande quantité possible de produits ; quelquefois il est plus avantageux pour lui que ses produits soient moindres en quantité, mais qu'ils soient de qualité supérieure ; il est donc utile qu'il sache comment il pourra atteindre l'un ou l'autre de ces buts de la manière la plus prompte, la plus facile et la moins coûteuse, car il ne peut entrer dans des dépenses de luxe qui nuiraient peut-être à son exploitation.

Pour que le cultivateur puisse retirer du lait de sa laiterie le plus grand profit, il faut que ce soit celui qui a la direction de la laiterie, connaisse parfaitement la manière de faire le beurre, et

s'il y avait plus d'avantages à faire le commerce de fromage qu'elle sache comment le confectionner ; car il peut arriver qu'il soit plus lucratif de convertir une certaine portion en fromage, que de convertir le tout en beurre ou en fromage.

On ne peut tirer un profit réel d'une laiterie si l'on n'a d'abord préparé un endroit convenable pour y déposer et conserver le lait, et pour exécuter commodément les diverses opérations qu'elle comporte.

Il est nécessaire que le lieu où l'on établit une laiterie soit frais en été et chaud en hiver, afin que la température y soit à peu près la même pendant le cours de l'année ; que ce lieu soit sec et susceptible d'être tenu toujours parfaitement propre. Comme il est souvent difficile de trouver dans la maison d'habitation un endroit qui remplisse toutes ces conditions, il devient convenable, dans ce cas, de construire un bâtiment séparé.

Il est presque impossible, pendant l'été, de tenir une laiterie trop fraîche : c'est pour cela que le bâtiment doit, s'il est possible, être construit dans une situation sèche, aérée, près d'une petite rivière ou d'un ruisseau d'eau courante, si cela peut se rencontrer ; et, si la nature du terrain le permet, il serait convenable d'amener l'eau dans la laiterie. S'il fallait employer un tuyau pour amener l'eau, il conviendrait si cela se pouvait, que cette eau tombât d'une certaine hauteur sur le pavé, au moyen d'une chante-pleure que l'on pourrait ouvrir au besoin ; il en résulterait un important avantage, cela contribuerait à la pureté et à la fraîcheur de l'air.

Le bâtiment d'une laiterie doit, en outre, être placé de telle sorte qu'aucune eau stagnante ne séjourne aux alentours.

Rien n'est plus préjudiciable à une laiterie qu'un air humide et renfermé, qui se corrompt bientôt, prend un goût de moisi, et le communique aux produits de la laiterie ; il est donc bien nécessaire de prendre des précautions efficaces contre cet inconvénient.

Ce qui est indispensable dans une laiterie ce n'est pas le luxe, c'est une bonne disposition, c'est une rigoureuse propreté. Tel est le mot qui devrait se trouver en grands caractères au-dessus de chaque laiterie, et, en particulier, au-dessus du lieu où on fait le beurre ; car la propreté la plus minutieuse dans les travaux, depuis la traite jusqu'à l'expédition du beurre, la propreté du pis, le lavage et l'aérage soignés et ponctuels de la laiterie, le nettoyage journalier de chaque ustensile, cette propreté rigoureuse et minutieuse est la première condition pour un bon succès dans la confection du beurre ; elle ne saurait être poussée trop loin. Pas de propreté, pas de laiterie, voilà la loi.

(A suivre.)

Fabrication du fromage dans les comtés de Richelieu et de Rouville.

Nous lisons ce qui suit dans le dernier rapport de M.M. les Directeurs de la société d'agriculture du comté de Richelieu :

"... Nous avons deux manufactures de fromage dans le comté : l'une à LaBaie, qui a livré au marché, cette année, la belle quantité de 106,000 lbs. de fromage qui a presque tout été vendu sur le marché de Montréal, où il a été hautement apprécié ; et l'autre, à St. Guillaume, qui en a aussi livré au commerce une très-grande quantité et très-bonne qualité.

" L'industrie du fromage, qui est encore naissante dans notre comté, ne saurait être trop encouragée, car c'est une des branches de l'industrie agricole qui donne les plus beaux profits

tout en améliorant les terres des cultivateurs et permet de faire des exportations de fromage pour la belle somme de près de quatre millions de piastres par année. Les exportations de beurre et de fromage pour l'année 1877 se chiffraient pour la somme de \$6 821,985, ce qui me permet de vous faire remarquer que c'est le produit des vaches qui rapporte le plus au pays de toutes les exportations des produits agricoles."

A l'appui de ce qui précède, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant l'extrait suivant d'une lettre d'un de nos abonnés à la *Gazette des Campagnes*, M. Adolphe Beauregard, secrétaire du Comité de la Fromagerie du village de St. Jean-Baptiste de Rouville :

"... Voici, nous écrit M. Beauregard, quelques chiffres qui vous donneront une idée des avantages que l'on peut retirer par la fabrication du fromage : Il y a dans notre petite paroisse deux fromageries. Depuis le 10 mai 1878 jusqu'au 31 octobre dernier, le plupart des cultivateurs y portaient le lait de leurs vaches. Dans celle du Village de Rouville, nous avons pu recevoir 981,345 livres de lait qui ont donné 98,721 livres de fromage, avec lequel nous avons réalisé la somme de 8,540 piastres et 57 centins ; l'autre fromagerie, celle de la paroisse de Rouville, a réalisé la somme de \$6,459 piastres et 97 centins, faisant un total de \$15,000 54 réalisé par la vente du fromage pour les deux fromageries.

" Nous avons vendu le fromage 74 cts. la livre pour les mois de mai et juin, et le reste de l'été nous l'avons vendu 9 cts. la livre. Tout ce fromage a été exporté en Angleterre."

Règle à suivre en hiver.

Ne vous appuyez jamais le dos sur quelque chose de froid.

Ne vous mettez jamais en voyage avant de déjeuner.

Ne prenez jamais rien de breuvage chaud quand, immédiatement après, vous devez aller au froid.

Tenez-vous le dos bien chaudement, surtout la partie entre les deux épaules ; il en est de même pour la poitrine.

Si vous couchez dans une chambre froide, prenez l'habitude de ne respirer que par le nez et jamais par la bouche.

Ne vous mettez jamais au lit avec les pieds froids, ou humides ; chauffez-vous les toujours près du feu, pendant dix ou quinze minutes, avant de vous coucher.

N'omettez jamais de vous laver le corps régulièrement ; car si la peau n'est pas tenue dans une condition active, le froid obstruera les pores et pourra causer une congestion ou autres maladies.

Après avoir pris un exercice violent, n'allez pas en voiture ouverte ; ne vous tenez pas n plus près d'une ouverture, même pour un moment. Cela est très-dangereux.

Quand vous êtes enrhumé, parlez le moins possible jusqu'à ce que l'enrouement ait disparu ; autrement, vous vous exposez à de graves résultats.

Si vous vous chauffez le dos près du feu, ne le faites pas sans mesure ; car, autrement, cela ne pourrait que vous affaiblir.

Lorsque vous passez d'une atmosphère chaude à une froide, tenez vous la bouche fermée, de manière que l'air puisse se tiédir en passant par le nez, avant d'arriver aux poumons.

Ne restez jamais inactif au froid, principalement après avoir pris quelque exercice ; évitez toujours de vous tenir sur la glace, ou sur la neige, ou à des endroits où vous êtes exposés à un vent froid, lorsque vous êtes inactif — *Journal de Québec.*

Mesures à prendre pour se mettre à l'abri de la picote ou variole.

La résolution suivante a été unanimement adoptée par l'Association Médicale de Québec à sa dernière réunion :

" Bien que la maladie dite picote ou variole ne semble pas s'étendre d'une manière alarmante dans cette ville, nous croyons qu'il est opportun d'attirer l'attention du public sur certaines mesures de prudence que les familles doivent prendre pour se mettre à l'abri d'un mal si contagieux et si dangereux

dans ses conséquences.

10. Faire vacciner et revacciner les enfants et même les grandes personnes. Il est très prudent de recourir à la vaccination surtout si l'on n'est coulé plus de sept ans depuis la dernière vaccination; consulter son médecin afin de s'assurer si la vaccination est ou a été bonne; ce dernier avis est très-important.

20. Les familles qui ont chez eux un picoté ne doivent pas fréquenter les églises ni permettre aux enfants d'aller aux écoles, convents ou collèges, ni recevoir personne chez elles.

30. Observer en tout la plus grande propreté, changer souvent les couvertures du lit du patient.

40. Éviter d'exposer dans les cours le linge qui a servi aux malades.

50. Attendre un certain temps avant de permettre aux malades d'aller ailleurs, consulter le médecin qui sera juge sur ce point.

60. Désinfecter le linge de la maison au moyen de lavages désinfectants, tels que par exemple le chlorure de chaux dissout dans l'eau, etc.

70. Entretienir avec soin, dans les appartements, des substances qui ont l'effet de détruire le poison variolé, tel que la chlorure de chaux, l'acide carbonique, etc.

Désertion de nos campagnes.

Les conseils aux habitants des campagnes, par M. Barreau, dans son livre intitulé *Morale pratique*, pourraient encore trouver leur application, c'est pourquoi nous les publions ici :

« Aujourd'hui, écrit M. Barreau, chacun s'efforce de substituer le luxe à la simplicité; l'éclat de l'extérieur à l'aisance du ménage. Le cultivateur rêve pour son fils richesses et honneurs; il ne cesse d'exciter sa jeune ardeur en offrant à ses regards un tableau riant des prospérités des villes. Non, il ne veut pas que ce fils bien-aimé vienne avec lui tracer un sillon pénible dans les plaines, il se hâte de l'envoyer à la ville, où il croit que la fortune l'attend. Il a résolu d'en faire un bourgeois, un négociant, un avocat, etc., il sourit à son bonheur futur; il le voit traversant les mers sur ses vaisseaux chargés de marchandises, ou s'avancant à la tête des armées, ou bien encore paraissant avec honneur aux tribunes publiques.

« Bon cultivateur, tu te prépares bien du chagrin! Hélas! cet enfant, qui par la volonté a perdu le souvenir de ses ruisseaux, de sa colline et de sa chaumière, sera peut-être assez malheureux pour oublier aussi ses parents!

« Fortunés habitants des campagnes, craignez de vous égarer au sein des villes. Restez, restez sous votre toit rustique. Efforcez-vous par un travail assidu, par d'ingénieux procédés, d'augmenter le produit de vos terres et d'acclimater l'aisance dans votre retraite si douce. Demeurez loin du bruit, laissez les rêves et les illusions de la vie à ceux qui n'ont plus que cette seule ressource ici bas, et contentez-vous d'embellir le petit coin de terre que la bonté de Dieu vous a donné »

Des différentes espèces de terre.

C'est la terre qui porte toutes les plantes, c'est dans son sein qu'elles puisent la plus grande partie des sucs nourriciers nécessaires à leur existence et à leur développement. Fixées presque toujours, pour toute la durée de leur vie au lieu où elles sont nées, privées de la faculté qu'ont les animaux de se transporter sur les points de la terre où ils trouvent la nourriture qui leur est la plus convenable, il faut que le cultivateur sache choisir pour chacune d'elles, le sol qui présente les conditions les plus favorables à leur végétation.

Tous les sols ne possèdent pas au même degré ces conditions. Nous devons donc examiner les diverses espèces de terres, les qualités qui leur sont propres, les différences qui existent entre elles, enfin les avantages et les inconvénients qui se présentent pour la culture, les propriétés qu'elles possèdent.

Il existe trois grandes variétés de terres: les terres argileuses, les terres sablonneuses et les terres calcaires. On les nomme ainsi parce que l'argile se trouve en grande quantité dans les

premières, le sable dans les secondes et la chaux réduite en poudre dans les autres. Lorsqu'un sol est composé de ces trois espèces de terre et qu'il contient ainsi de l'humus ou terreau, il réunit toutes les conditions nécessaires pour être fertile. Nous allons d'abord faire connaître comment se forme l'humus et qu'elles sont ses propriétés, nous examinerons ensuite les avantages et les inconvénients de chaque espèce de terre.

De l'humus ou terreau.—Lorsque les végétaux sont morts et qu'ils se trouvent exposés à l'action de l'air, ils se décomposent avec plus de célérité que la température est plus élevée, qu'ils sont plus chargés, qu'ils contiennent dans leur tissu plus d'humidité. Quelques parties des animaux se décomposent de la même manière. Le résidu de cette décomposition est une matière terreuse et noirâtre qu'on appelle *humus* ou *terreau*. Il contient une grande quantité de la terre, du gaz acide carbonique, des sels et en général tous les principes qui contribuent à rendre fertiles et à fournir aux plantes leur nourriture. Le terreau la leur fournit successivement, jusqu'à ce qu'enfin, ayant perdu tous les sucs nourriciers qu'il contenait, il soit nécessaire de le remplacer par de nouvelles matières végétales et animales en décomposition.

L'humus existe dans la composition de tous les terrains fertiles. Il est, à volume égal, moins pesant que la terre; il contribue à diviser les sols et à les rendre secs et légers. Les terres dans lesquelles il se trouve en grande quantité sont faciles à travailler parce qu'il n'est pas très-compact et que, n'ayant pas beaucoup d'adhérence aux instruments de labourage, il n'exige pas une grande force de traction; il absorbe d'ailleurs facilement l'eau et la retient longtemps, ce qui contribue à entretenir dans les terres, l'humidité nécessaire à la végétation. Enfin sa couleur noirâtre lui donne la propriété de s'échauffer facilement, ce qui le rend éminemment propre à rendre fertiles les sols dans la composition desquels il entre et à faciliter la végétation.

Des terres dans lesquelles domine l'argile.—L'argile ou glaise est une terre liasse, compacte, onctueuse au toucher et qui, lorsqu'elle est humide, s'attache fortement à la langue. Elle absorbe l'eau avec avidité et la retient avec force. Elle forme alors une pâte qui, exposée à la chaleur, diminue beaucoup de volume en se desséchant, et, pour nous servir d'un terme usité dans la campagne, prend du retrait. On ne peut lui enlever en totalité l'eau dont elle est saturée, qu'en l'exposant à un feu extrêmement ardent. Elle devient alors très-dure. C'est de l'argile qu'emploient les fabricants de tuiles, de briques, de poteries, de faïence et de porcelaine pour la fabrication de leurs produits.

Les terres argileuses ou glaises sont celles dans lesquelles domine l'argile. On les nomme ainsi terres grasses, froides, humides. Elles présentent de grands inconvénients. Comme elles absorbent l'eau et la retiennent avec force, elles forment une espèce de pâte qui s'attache à ces instruments avec lesquels on la cultive et qui rend nécessaire l'attelage à la charrue d'un plus grand nombre d'animaux. Les semences qu'on leur confie et même les plantes sont exposées à pourrir. Lorsque les rayons d'un soleil ardent font évaporer l'eau qu'elles ont absorbée elles se retrécissent et deviennent dures et présentent de larges crevasses; elles peuvent, en se retrécissant, se rarifier avec force la tige des plantes, ce qui nuit à leur développement et peut même les faire périr. Comme ces terres sont alors très-dures, les labours ne peuvent s'y faire qu'avec beaucoup de difficultés.

Les pluies abondantes de la mauvaise saison comme les pluies de peu de durée suivies de la chaleur, sont également funestes à ces terres. Les premières augmentent l'eau qu'elles contiennent déjà en très-grande quantité; les autres, étant suivies d'une chaleur qui dessèche immédiatement la surface de la terre la couvrent d'une croûte épaisse qui empêche le gaz atmosphérique d'arriver jusqu'aux racines des plantes.

Pour améliorer ces terres il faut, toutes les fois qu'elles sont en pente faire écouler les eaux, les labourer fréquemment afin de les dessécher en présentant à l'action de l'air et de la chaleur toutes les parties du sol qui restent imprégnées d'humidité, enfin y enfouir des récoltes vertes afin de diviser la terre et de favoriser la circulation de l'air.

Les terres argileuses sont de toutes les plus propres à la culture des grands arbres ainsi qu'à celle des plantes qui, comme

la luzerne, ne sont pas garnies de beaucoup de chevelus.

La présence de l'oxide de fer rend les terres argileuses rougeâtres. Elle ne fait qu'ajouter aux inconvénients de l'argile. Ces terres sont alors très peu propres à la végétation, à moins qu'elles ne contiennent en même temps du sable qui les divise, de la marne ou quelque autre substance calcaire.

Lorsque les arènes calcaires qui sont mélangées avec les terres argileuses, au lieu d'être à l'état de sable ou de gravier, forment des masses compactes de marne grasse, ces terres présentent les mêmes inconvénients que les terres simplement argileuses. Les terres *argilo-marneuses*, comme les terres argileuses, doivent être ensemencées dans les premiers jours de l'automne, afin que le travail des semailles soit plus facile et que les plantes puissent prendre assez de force pour résister à l'action des gelées, auxquelles ces terres sont plus sensibles que toutes les autres à cause de l'eau qu'elles retiennent. D'ailleurs, si les pluies du printemps viennent à se prolonger, il serait impossible de les ensemencer. Lorsque le soleil devient très ardent, elles peuvent, en se rétrécissant, déchirer les racines des plantes ou les faire dessécher en les exposant à l'action de l'air. Les récoltes y sont généralement mauvaises, surtout dans les années pluvieuses.

Les terres *argilo sablonneuses* sont celles dans lesquelles le sable se trouve mêlé à l'argile. Selon qu'elles contiennent plus ou moins de sable, on les appelle terres *franches* ou *glaises maigres*, et terres *fortes* ou *glaises grasses*. La présence du sable, en divisant ces terres, les améliore considérablement. Plus elles en contiennent et plus elles sont faciles à travailler.

Pour que les terres fortes ou glaises grasses donnent de bons produits, il faut qu'elles ne soient pas trop humides lorsque la semence leur est confiée, et que l'année ne soit ni trop pluvieuse ni trop sèche. Comme elles conservent facilement pendant l'été l'humidité nécessaire à la végétation, elles peuvent, lorsque ces circonstances favorables se trouvent réunies, donner des produits très abondants. Mais si elles sont placées dans des localités basses, si des montagnes ou des forêts les mettent à l'abri de la chaleur du soleil au midi ou de l'action des vents qui peuvent faire évaporer l'eau qu'elles contiendraient en trop grande quantité, une partie de leurs produits peut être détruite par la gelée ou ne pas mûrir entièrement, et on est exposé à n'en tirer que des récoltes de médiocre qualité et en petite quantité. Il vaut mieux alors les planter d'arbres. Les peupliers, les saules, les érables, et en général tous les arbres à bois blanc, sont ceux qui y réussissent le mieux.

Les terres franches ou glaises maigres contiennent plus de sable que les glaises grasses et sont plus propres à la végétation de toutes les plantes. Elles ne sont ni trop friables ni trop pâteuses; elles ouvrent facilement un passage à l'air et à l'eau. Lorsqu'elles sont humides, elles prennent une couleur noire qui leur donne la propriété d'absorber la chaleur. Toutes les céréales y viennent à merveille. Elles n'ont pas besoin d'être amendées et s'accoutument de tous les engrais.

(A suivre)

Choses et autres.

Apprendre à l'enfance à aimer l'agriculture, en même temps que lui en dévoiler les secrets, c'est rendre aujourd'hui à son pays le plus utile de tous les services.

L'agriculture n'a pas les dehors séduisants de l'industrie et du commerce, elle ne fait pas les fortunes rapides, mais elle a le mérite d'être une profession qui maintient les patrimoines en même temps qu'elle aide à les accroître, qui fait vivre les familles en même temps qu'elle fortifie l'âme. Individus et gouvernements, unis ou non, ont donc nos forces vers un même but, et nous nous efforçons dans une même pensée: honorer, pratiquer, faire progresser l'agriculture.

Nourriture donnée aux animaux.—La nourriture bien coordonnée est le richesses de l'éleveur; sans nourriture, pas de bétail; mais encore faut-il la distinguer, l'employer et la conserver. Il va et vient, dans beaucoup d'occasions, faire le sacrifice d'un peu de nourriture; quo de s'exposer à perdre tout ou une partie de son bétail. C'est toujours une économie mal en-

tendue que de faire consommer aux animaux des fourrages mauvais ou altérés; au contraire, en en faisant du fumier, on leur donne un emploi utile et l'on évite aussi bien des maladies mortelles. Nous pouvons dire d'avance aux cultivateurs qui abusent des forces de leurs animaux et qui leur donnent une nourriture impropre à leur organisation, qu'ils exploiteront sans profit.

Cercles agricoles.—Pas une mention des cercles agricoles. Ce beau mouvement opéré il y a deux à trois ans par l'organisation de plusieurs cercles agricoles, n'est qu'à l'état de souvenir; cependant nos longs hivers étaient bien propres à faciliter ces associations. Il est bien difficile que le progrès agricole ait lieu rapidement si les cultivateurs ne veulent pas faire preuve de bonne volonté. Les cercles agricoles pouvaient exercer une très grande influence sur l'avenir de notre agriculture, puisqu'à chacun des membres pouvait y faire connaître les bons résultats obtenus dans la pratique de l'agriculture, ou les échecs subis dans les différentes opérations de la culture d'une terre. Par de semblables réunions, on pouvait s'instruire. Malheureusement ce n'est pas par l'exercice de savoir que brillent grand nombre de cultivateurs. Cependant que peut-on faire de bien lorsqu'on ne prend aucun moyen pour sortir de l'ignorance dans laquelle on se trouve.

L'indifférence est une bien déplorable chose, et nous ne pouvons pas comprendre qu'un cultivateur soit indifférent à tout ce qui peut se rapporter à sa propre profession qui est la plus belle et la plus noble de toutes.

— Le Gouverneur Général le marquis de Lorne a fait ériger à Rideau Hall une volière dans laquelle les petits oiseaux des bois environnant le château sont nourris régulièrement.

Fragments du journal d'un apiculteur.—... Lorsque certaines ruches commencent à suer, notamment le matin, leur entrée est toute mouillée; c'est un signe de la présence du couvain au berceau. Il est bon d'incliner un peu le plancher de ces ruches du derrière au devant, pour que l'humidité coule facilement au dehors. L'humidité se forme aussi dans les ruches en bois, si le bois des parois, où parfois elle s'accumule en glaçons, lorsque la gelée donne.

Il faut se préoccuper en ce moment des ruches qui seront nécessaires à l'essaimage de la campagne prochaine. La saison se prête à leur fabrication. — L'Apiculteur.

— Le pain se vend aujourd'hui en Angleterre le même prix qu'en 1770. Le bœuf qui alors se vendait 6 centins vaut aujourd'hui 15 centins. Le beurre valait alors 10 centins; on le vend maintenant 30 centins la livre.

— Les éleveurs de bestiaux d'Ecosse estiment qu'ils ont perdu 500,000 têtes de bétail par les dernières tempêtes qui ont eu lieu en ce pays.

— Le chemin de fer du Nord sera définitivement ouvert à la circulation entre Montréal et Québec dans les premiers jours de février. On dit qu'en vue de la compétition, le Grand Tronc aura un train express de jour entre les deux villes.

St Paul, Minnesota.—On lit dans le *Canadien* de cette ville: La mort vient de moissonner à l'hôpital-général, Joseph Minette, le plus vieux Canadien Français que l'on connaisse. On le dit âgé de 113 ans. Il est probablement l'un des derniers de cette race d'intrepides trépassés qui jadis ne craignaient pas de braver la fureur des Indiens et l'intempérie des saisons, pour obtenir la dépouille du bison, de la loutre et du castor. Doué l'une constitution robuste, M. Minette a manifesté le désir de travailler jusqu'à sa dernière heure. Il y a quelques mois à peine, on pouvait le voir scier du bois dans la cour de l'hôtel des pauvres.

Empoisonnement par la saumure.—Quatre porcs pesant chacun 140 livres recevoient dans une seule fois et mélangés aux aliments six livres de vieille saumure (elle datait de trois mois). Ce mélange n'est mangé qu'en partie et avec répugnance par ces porcs; le lendemain, ce qu'il en restait dans les auges est ré-

pandu sur le fumier à la portée des volailles, dont plusieurs en mangèrent. Trois porcs tombèrent malades, deux en moururent en moins de quarante-huit heures; les deux autres, dont un très-malade, sont vendus pour être livrés à la consommation. Il meurt également cinq volailles. Les porcs manifestent d'abord pendant quelques heures une surexcitation qui les porte à se battre entre eux; ils restent ensuite durant douze heures environ dans un état de stupeur; puis enfin, dans les douze dernières heures, des phénomènes nerveux revenant par accès épileptiformes, se continuent en se rapprochant de plus en plus jusqu'à la mort.

L'autopsie du premier porc malade fut faite deux heures après la mort: Dans la sac droit de l'estomac, les traces d'une vive inflammation, la muqueuse épaissie et d'un rouge brunâtre dans les deux tiers de son étendue; les mêmes traces inflammatoires se font remarquer dans plusieurs parties du gros intestin. La vessie renferme une grande quantité d'urine, sans autres lésions particulières. Rien non plus à noter dans la poitrine. Dans la cavité crânienne, les enveloppes du cerveau sont rouges, virentes et la substance cérébrale vivement injectée.—*Recueil de l'école vétérinaire d'Alfort.*

RECETTES

Propriété de la luzerne comme lessive.

Les racines de luzerne possèdent un suc doué des propriétés du savon, avec ce suc, extrait des racines bouillies dans l'eau, on peut faire une excellente lessive dans les ménages de cultivateurs et faire ainsi une grande économie de savon.

Remède contre la carie dentaire.

Ce remède consiste en un mélange d'éther nitrique et de sulfate d'alumine, de manière à en faire une boue dont on remplit la cavité de la dent cariée. Très-souvent, à la suite de cette application qui, en aucun cas, ne peut avoir aucun inconvénient, la douleur dentaire quelque violente qu'elle soit, se calme très-prompement, et si l'on revient à l'emploi du même remède chaque fois que cette douleur se fait ressentir, la dent affectée finit par devenir tout-à-fait insensible, ce qui dispense d'en faire l'extraction.

Moyen pour faire passer le lait aux vaches destinées à l'engraissement.

Pour faire passer le lait aux vaches que l'on veut engraisser il suffit de leur faire boire leur propre lait, dans lequel on a fait dissoudre une livre de sucre environ.

Société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix.

À l'assemblée générale annuelle des membres de cette Société, pour l'élection des directeurs, les messieurs dont les noms suivent ont été élus unanimement directeurs pour l'année 1879:

Xavier Girard, cultivateur, St. Urbain; Étienne D. Sagniers cultivateur, Township Settrington; Isidore Tremblay, cultivateur; Eboulements; Joseph D. Faur, cultivateur, Isle aux Coudres; Mars Fortin, Napoléon Tremblay, Ovide Tremblay, Joseph Climon junior et Alfred Stinard, cultivateurs de la Baie St. Paul.—Auditeurs: O. A. Clément, Eer., N. P., et Joseph Peron, Eer., N. P.

À cette même assemblée, des remerciements ont été votés à M. Samuel Boivin pour la manière habile dont il s'est acquitté de ses devoirs, comme Secrétaire-Trésorier pendant sept ans, et comme Président pendant dix années consécutives.

Baie St. Paul, 21 décembre 1878.

Bureau du Conseil Municipal du comté de Kamouraska.

St. Louis de Kamouraska, 7 Janvier 1879,

A VIS PUBLIC est par les présents donné par moi, Aug. Martin, secrétaire-trésorier du Conseil susdit, que la terre ci-dessous désignée sera vendue par encan public au Village de Kamouraska, au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, lundi, le trois du mois prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité de Ste. Hélène en le dit comté, à moins que les dites cotisations et charges ne soient payées avant le jour de la vente.

MUNICIPALITÉ DE STE. HÉLENE.

Un arpent et demi de terre de front sur environ trente-deux arpents de profondeur, situés en la quatrième rang de la Seigneurie de l'Islet du Portage, dans la paroisse de Ste. Hélène bornés au Nord au chemin public, au Sud aux terres du cinquième rang, à l'Est à Thomas Pelletier, à l'Ouest à François Levasseur, fils. Cette terre appartient à Benjamin Dubé, non résident.

Montant de \$10.26
AUG. MARTIN,
16 Janvier 1879. S. T. C. M. K.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, } DANS LA COUR DE CIRCUIT
District de Montmagny }

Le vingt-septième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-huit.
No. 367

PIERRE QUÉRET dit LATU IPE, cultivateur de la paroisse de St. Valier, comté de Bellechasse, Demandeur,

ELZEARD QUEMNER dit LAFLAMME, de la paroisse de St. Raphaël, comté de Bellechasse, Défendeur.

EN L'ABSENCE DU JUGE, ordonné sur motion du demandeur, qu'en attendant qu'il apparaisse le rapport de Mathieu Bernier, un des huis-siers de cette Cour, fait sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pu être trouvé en la paroisse de St. Raphaël, qu'il a quitté le domicile par lui autrefois établi en icelle, et qu'il est absent de la Province de Québec, mais qu'il y possède des biens immeubles, il soit par deux avertissements en langue française et en langue anglaise, à être insérés dans "La Gazette des Campagnes," publiée à Ste. Anne, et dans le "Morning Chronicle" publié en la Cité de Québec, cité devant cette Cour, pour répondre à l'action du dit demandeur et à ce que sur son défaut de comparaitre et répondre à la dite Action sous deux mois et à compter de la date du dernier des dits avertissements, il lui soit permis de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Lequel jugement est considéré comme étant le jugement de la Cour en la présente cause, et est enregistré en conséquence conformément à la loi.

Certifié, A. BENDER,
G. C. C. M.

Vrais Copie, PACAUD & LANGELIER,
Proc. du demandeur.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.